



S . I . R . D .
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **55-08**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 12 novembre 2008

Le douze novembre deux mille huit à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-président du SIRD

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Présents : Y.BOULARD, M.BROUZET, A.CARBONARI, J.CARRIER, J.CHAPUIS, C.DIDIER,
P. FAUCHER, G.FRIER, J. GAUTHIER, V.GONNET, P.MOLINARO, M. REPELLIN,
D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J. TESSAIRE

Absents excusés : M. BAFFERT, C.COIGNE, F. GILABERT, G.JULLIEN, M.MASTROMAURO,

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : Y.BOULARD

Rappel du quorum : 10

Objet : PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Validation de la convention avec l'association AGIL dans le cadre du FIPD pour la poursuite et l'extension de l'action médiation de nuit sur la commune de Fontaine pour le 4^{ème} trimestre 2008

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe de travail : Médiation sociale, le vice-président propose au comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL relative à la poursuite et l'extension à 2 quartiers supplémentaires (Floralies, et Alpes) du service de médiation Sociale en soirée sur la commune de Fontaine pour le 4^{ème} trimestre 2008, du 01 octobre 2008 au 31 décembre 2008 de 20 heures à 23 heures les jeudi, vendredi et samedi et dimanche soir.

Ce projet émane des Diagnostics de territoire et concerne un axe du Plan d'Action du CISPD Rive Gauche du Drac : la « Médiation ».

Cette action est inscrite dans le cadre du FIPD 2008.

Missions

L'association AGIL, émanation de l'APASE, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages ...

Un point est réalisé mensuellement en groupe de travail.

Les fiches d'intervention qui rendent compte du territoire sont transmises hebdomadairement à la coordinatrice du CISPD.

Sur un plan méthodologique, le CISPD détermine l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles

Pendant l'action, l'évaluation porte sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels et leur origine.

Sur évaluation, les médiateurs ont pour mission en journée de rencontrer les habitants et les commerçants pour présenter la démarche et les objectifs de la médiation.

Après l'action, l'analyse portera sur les préconisations qui pourront être faites, en fonction des données recueillies pendant la durée de l'intervention pour l'éventualité d'une pérennisation à l'année.

Coût

Le budget de la convention s'élève à 13 701 €.

L'Etat, dans le cadre du FIPD, a alloué un financement complémentaire à hauteur de 3701 €.

Les 10 000 € restant seront versés par la ville de Fontaine par appel à contributions supplémentaire.

Après débat,

Le comité syndical

✓ VALIDE la convention avec AGIL

✓ AUTORISE le Président à signer la convention

✓ VALIDE l'appel à contribution supplémentaire de la ville de Fontaine pour un montant de 10 000 €

✓ DIT que les crédits sont prévus au BP 2008 compte 611 Chapitre 011 fonction 101

Le comité syndical, après délibération

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 13 novembre 2008
Le Vice-président